



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 septembre 2021

Etaient Présents:

M. Henri PONS, Mme Sandrine POZZI, M. Laurent BOYER, Mme Christine RICCA, Mme Sophie ACHARD, M. Georges BOUQUET, M. Michel BERNARD, Mme Christiane LOUIS, M. Alain BRIEUGNE, Mme Annabel VALENTIN, M. Christophe POURCHI, Mme Patricia BOCCABELLA, Mme Patricia BOMPARD, Mme Lysiane VEIGNAL, M. Alexandre FONTAT, Mme Danielle MARCHAND, Mme Elodie PORRACCHIA, Mme Virginie ALTEMIR, Mme Audrey TOURON, M. Didier NAL.

Absents :

M. Alain THOMAS, M. Frédéric PUJANTE

Procurations :

M. Florent PICARD à Mme Sandrine POZZI, Mme Myriam NATALI-TORNER à M. Laurent BOYER, M. Mickaël RENAUX à Mme Christine RICCA, Mme Nathalie CAVALLONI à M. Georges BOUQUET, M. Philippe GEOFFRAY à M. Henri PONS, M. Vandick GONCALVES à M. Alexandre FONTAT, M. Gérard MIE à Mme Audrey TOURON.

Secrétaire de séance :

Mme Sandrine POZZI

Ouverture de la séance :

18H00

Clôture de la séance :

18H40

Monsieur Henri PONS, Maire fait désigner un secrétaire de séance : Mme Sandrine POZZI, fait procéder à l'appel et, après avoir constaté le quorum, demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 8 juillet 2021. Compte-rendu adopté à l'unanimité.

Point n°1 : Création d'un emploi de collaborateur de cabinet

Rapporteur : Monsieur le Maire Henri Pons

Monsieur Henri PONS, Maire, expose que la Commune à la création d'un emploi de collaborateur de cabinet avec autorisation donnée au maire de procéder au recrutement d'un collaborateur de cabinet et inscription au budget des crédits nécessaires à l'engagement de ce collaborateur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De créer un emploi de collaborateur de cabinet ;
- D'autoriser le maire à procéder au recrutement d'un collaborateur de cabinet ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre au maire de procéder à l'engagement d'un collaborateur de cabinet ; étant rappelé que le montant des crédits nécessaires sera déterminé de façon à ce que soient respectées les dispositions précitées de l'article 7 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales.

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre (Mme Virginie ALTEMIR, Mme Audrey TOURON, M. Didier NAL, M. Gérard MI), approuver la création d'un emploi de collaborateur de cabinet, d'autoriser le maire à procéder au recrutement d'un collaborateur de cabinet, l'inscription au budget des crédits nécessaires pour permettre au maire de procéder à l'engagement d'un collaborateur de cabinet.

La séance est clôturée à 18h40.